



Nations Unies

Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2009

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 27

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 27

Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2009



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	1
II. Organisation des travaux de la Conférence	2–31	1
A. Session de 2009 de la Conférence	2–8	1
B. Participants aux travaux de la Conférence	9	2
C. Présence et participation d’États non membres de la Conférence	10–11	2
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2009	12–23	3
E. Élargissement de la composition de la Conférence	24–25	8
F. Réexamen de l’ordre du jour de la Conférence	26	8
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	27	8
H. Communications émanant d’organisations non gouvernementales	28–31	8
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2009	32–57	9
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	36–39	10
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	40	12
C. Prévention d’une course aux armements dans l’espace	41–43	12
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d’armes nucléaires contre l’emploi ou la menace de ces armes	44–46	13
E. Nouveaux types et systèmes d’armes de destruction massive; armes biologiques	47–49	13
F. Programme global de désarmement	50–51	14
G. Transparence dans le domaine des armements	52–53	14
H. Examen d’autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d’autres mesures pertinentes	54	14
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l’Assemblée générale des Nations Unies	55–57	15

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement remet à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport annuel sur sa session de 2009, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2009 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 19 janvier au 27 mars, du 18 mai au 3 juillet et du 3 août au 18 septembre 2009. Durant cette période, elle a tenu 45 séances plénières officielles, au cours desquelles les États Membres et les États non Membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont elle était saisie.

3. La Conférence a tenu en outre 20 séances plénières informelles consacrées à son ordre du jour, son programme de travail, son organisation et sa procédure, ainsi qu'à d'autres questions.

4. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, les États Membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Viet Nam, Zimbabwe, Algérie, Argentine, Australie et Autriche.

5. À la séance inaugurale de la session de 2009, le 20 janvier, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, a donné lecture du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon. De plus, à la 1135^e séance tenue le 19 mai 2009, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, s'est adressé en personne à la Conférence (CD/PV.1135). Évoquant le nouvel élan en faveur du désarmement imprimé par un certain nombre d'initiatives prises par des États et par leurs dirigeants, ainsi que sa proposition en cinq points visant à relancer la cause du désarmement, le Secrétaire général a appelé instamment la Conférence à saisir l'occasion pour progresser dans le domaine du désarmement. Il l'a engagée à jouer le rôle qui lui revient d'unique instance mondiale de négociation multilatérale sur le désarmement (CD/PV.1118 et CD/PV.1135).

6. En outre, sur l'invitation conjointe du Président de la Conférence, M. Le Hoai Trung (Viet Nam), et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Sergei Ordzhonikidze, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement : M^{me} Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh (CD/PV.1121), M. Espen Barth Eide, Vice-Ministre de la défense de la Norvège (CD/PV.1124), M. Alberto van Klaveren, Vice-Ministre des affaires étrangères du Chili (CD/PV.1128), M. Vincenzo Scotti, Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie (CD/PV.1128), M. Zéphyrin Mungongo, Vice-Ministre de l'intérieur de la République démocratique du Congo (CD/PV.1129), M. Sergei Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.1130), M. Mourad Medelci, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie (CD/PV.1132 et CD/PV.1135), M^{me} Micheline Calmy-Rey, Ministre des affaires étrangères de la Suisse (CD/PV.1135), M^{me} Rose Gottemoeller, Sous-secrétaire d'État pour le contrôle des

armements et les affaires de sécurité internationale par intérim (CD/PV.1140), M. Gareth Evans (Australie), qui a fait une déclaration concernant la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (CD/PV.1145), M. Yang Jiechi, Ministre des affaires étrangères de la Chine (CD/PV.1151), et M. Spindelegger, Ministre fédéral des affaires européennes et internationales de l'Autriche (CD/PV.1157).

7. Dans leurs discours, ces dignitaires, reconnaissant l'importance de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, ont abordé un vaste éventail de questions touchant au désarmement et à la sécurité internationale. Ils se sont félicités de l'action concertée des six Présidents, et ont appuyé la poursuite des efforts de la Conférence en vue de dégager un consensus à propos de l'ouverture de négociations multilatérales. La Conférence a accueilli leurs discours avec satisfaction, y voyant l'expression d'un soutien à ses efforts en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

8. Le secrétariat organique de la Conférence était composé de M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, de M. Tim Caughley, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement (jusqu'au 28 février 2009), de M. Jarmo Sareva, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement (à compter du 1^{er} septembre 2009), et de M. Jerzy Zaleski, spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence.

B. Participants aux travaux de la Conférence

9. Les représentants des 65 États membres ci après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle Zélande, Pakistan, Pays Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

10. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 44 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci après à participer à ses travaux : Albanie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie Herzégovine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats

arabes unis, Estonie, ex République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maurice, Monténégro, Népal, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Saint Siège, Serbie, Slovénie, Tadjikistan, Thaïlande et Uruguay.

11. La Conférence était saisie des documents suivants, relatifs à la présence et à la participation d'États non membres :

a) CD/1857, intitulé « Lettre datée du 20 janvier 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République turque à la Conférence, concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2009 aux travaux de la Conférence »;

b) CD/1858, intitulé « Lettre datée du 22 janvier 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de Chypre concernant la position de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/1857, daté du 20 janvier 2009 ».

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2009

12. À sa 1118^e séance plénière, le 20 janvier 2009, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, la Conférence du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de 2009. Cet ordre du jour (CD/1856) est libellé comme suit :

«Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2009 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. ».

13. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour

s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son Règlement intérieur. ».

14. Conformément au paragraphe 53 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2008 (CD/1853), le dernier Président de la session de 2008 [Venezuela (République bolivarienne du)] et le premier Président de celle de 2009 (Viet Nam) ont procédé, en concertation avec les cinq autres Présidents successifs de la session de 2009 (Zimbabwe, Algérie, Argentine, Australie et Autriche), à des consultations informelles entre les sessions pour que des travaux de fond puissent être engagés dès le début de la session de 2009.

15. À la 1121^e séance plénière, le 3 février 2009, le Président, l'Ambassadeur Le Hoai Trung (Viet Nam), a indiqué qu'à l'issue des consultations qu'il avait tenues, il apparaissait qu'il n'y avait pas de consensus sur un programme de travail, et ce quelle que soit la proposition officielle ou officieuse considérée, concernant l'ouverture de négociations sur l'une ou l'autre des questions dont la Conférence était saisie. Il a indiqué que la présidence, agissant sous sa propre responsabilité, désignerait un coordonnateur pour chacun des points de l'ordre du jour, sans préjudice de toute décision que la Conférence pourrait prendre ultérieurement sur le programme de travail. Sous l'autorité des Présidents de la session de 2009 de la Conférence, les coordonnateurs organiseraient et présideraient les délibérations sur les points de l'ordre du jour d'une manière globale et sans condition préalable, en tenant compte de toutes les vues et propositions pertinentes qui auraient déjà été formulées ou qui le seraient par la suite. Les coordonnateurs seraient tenus de faire rapport sur les débats consacrés aux divers points de l'ordre du jour aux Présidents de 2009, lesquels, en coordination avec chacun des coordonnateurs, finaliseraient, sous leur propre responsabilité, le rapport sur les progrès enregistrés sur chaque point. Par la suite, le Président a annoncé que les Présidents de la session de 2009 de la Conférence désignaient les coordonnateurs ci-après :

a) L'Ambassadeur du Chili, M. Carlos Portales, pour les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées) de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire;

b) L'Ambassadeur d'Italie, M. Giovanni Manfredi, pour les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées) de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires;

c) L'Ambassadeur du Canada, M. Marius Grinius, pour le point 3 de l'ordre du jour (Prévention d'une course aux armements dans l'espace);

d) L'Ambassadeur du Sénégal, M. Babacar Carlos Mbaye, pour le point 4 de l'ordre du jour (Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes);

e) L'Ambassadeur de Bulgarie, M. Petko Draganov, pour le point 5 de l'ordre du jour (Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques);

f) L'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Dayan Jayatilleka, pour le point 6 de l'ordre du jour (Programme global de désarmement);

g) L'Ambassadeur d'Indonésie, M. I Gusti Agung Wesaka Puja, pour le point 7 de l'ordre du jour (Transparence dans le domaine des armements).

16. Sous la présidence de l'Ambassadeur Chitsaka Chipaziwa (Zimbabwe), d'intenses consultations ont continué de se tenir en vue de parvenir à un accord sur un programme de travail. Sous sa présidence, les coordonnateurs ont aussi organisé des débats informels thématiques consacrés aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

17. À la 1135^e séance, le 19 mai 2009, après de larges et intenses consultations, le Président, l'Ambassadeur Idriss Jazaïry (Algérie), a présenté un projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2009 (CD/1863). Lors des séances qui ont suivi, les délégations ont fait part de leurs vues sur ce projet de décision.

18. À la 1139^e séance, le 29 mai 2009, la Conférence a adopté le document CD/1863 intitulé «Projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2009». Lors de son adoption par consensus, sous la présidence de l'Ambassadeur d'Algérie, M. Idriss Jazaïry, le programme de travail a donné lieu à des expressions de vive satisfaction. Après son adoption, le texte de la décision, libellé comme suit, a été diffusé sous la cote CD/1864 :

« La Conférence du désarmement,

Afin d'établir un programme de travail de la Conférence qui soit sans préjudice de toute position, proposition ou priorité passée, présente ou future de l'une quelconque des délégations, et de tout engagement pris dans une autre instance multilatérale s'occupant du désarmement, quelle qu'elle soit,

Conformément à son ordre du jour et tenant compte des diverses propositions présentées depuis 1999 pour le programme de travail de la Conférence,

Sans imposer ni empêcher aucun résultat des discussions visées aux paragraphes 1, 3 et 4 ci-dessous, en vue d'ouvrir la voie à un ou plusieurs compromis et accords et d'inclure la possibilité de négociations ultérieures au titre de l'un quelconque des points de l'ordre du jour, ainsi que le veut la nature de la Conférence du désarmement,

Décide ce qui suit pour l'établissement du programme de travail de la session en cours :

1. D'établir, au titre du point 1 intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un Groupe de travail afin d'échanger des vues et des informations sur les mesures pratiques qui pourraient être prises pour aller systématiquement et progressivement de l'avant en vue de réduire le nombre d'armes nucléaires, l'objectif ultime étant de les éliminer, notamment sur des approches à suivre dans la perspective d'éventuels futurs travaux à caractère multilatéral.

Conformément à son mandat, le Groupe de travail tiendra compte de toutes les vues et propositions passées, présentes et futures.

Le Groupe de travail présentera un rapport sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session en cours;

2. D'établir, au titre du point 1 intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un Groupe de travail qui négociera un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 du 24 mars 1995 et du mandat qui y est énoncé.

Conformément à son mandat, le Groupe de travail tiendra compte de toutes les vues et propositions passées, présentes et futures.

Le Groupe de travail présentera à la Conférence du désarmement un rapport sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session en cours;

3. D'établir, au titre du point 3 intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", un Groupe de travail qui examinera quant au fond, sans limitations, toutes les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Conformément à son mandat, le Groupe de travail tiendra compte de toutes les vues et propositions passées, présentes et futures.

Le Groupe de travail présentera à la Conférence du désarmement un rapport sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session en cours;

4. D'établir, au titre du point 4 intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes", un Groupe de travail qui examinera quant au fond, sans limitations, afin d'élaborer des recommandations portant sur tous les aspects de ce point, toutes les questions relatives à ce point, sans exclure celles qui concernent un instrument qui aurait force obligatoire à l'échelle internationale.

Conformément à son mandat, le Groupe de travail tiendra compte de toutes les vues et propositions passées, présentes et futures.

Le Groupe de travail présentera à la Conférence du désarmement un rapport sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session en cours;

5. De nommer, au titre du point 5 de l'ordre du jour intitulé "Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques", un Coordonnateur spécial qui sollicitera les vues des Membres de l'instance sur la manière la plus indiquée d'aborder la question considérée.

Le Coordonnateur spécial tiendra compte de toutes les vues et propositions passées, présentes et futures.

La Conférence demande au Coordonnateur spécial de présenter un rapport avant la fin de la session en cours;

6. De nommer, au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé "Programme global de désarmement", un Coordonnateur spécial qui sollicitera les vues des Membres de l'instance sur la manière la plus indiquée d'aborder la question considérée.

Le Coordonnateur spécial tiendra compte de toutes les vues et propositions passées, présentes et futures.

La Conférence demande au Coordonnateur spécial de présenter un rapport avant la fin de la session en cours;

7. De nommer, au titre du point 7 de l'ordre du jour intitulé "Transparence dans le domaine des armements", un coordonnateur spécial qui sollicitera les vues des membres de l'instance sur la manière la plus indiquée d'aborder la question considérée.

Le Coordonnateur spécial tiendra compte de toutes les vues et propositions passées, présentes et futures.

La Conférence demande au Coordonnateur spécial de présenter un rapport avant la fin de la session en cours. »

19. À la 1142^e séance plénière, le Président, l'Ambassadeur Roberto Garcia Moritan (Argentine), a fait distribuer un projet de décision sur un calendrier des activités entre le 29 juin et le 18 septembre 2009 (CD/1866) ainsi qu'un projet de décision sur l'application des dispositions du document CD/1864 (CD/1867), qui présente l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani (Indonésie), l'Ambassadeur Jürg Streuli (Suisse), l'Ambassadeur Luiz Filipe de Macedo Soares (Brésil) et l'Ambassadeur Mykola Maimeskul (Ukraine) comme Présidents des Groupes de travail, et l'Ambassadeur Chitsaka Chipaziwa (Zimbabwe), l'Ambassadeur Mabel Gómez Oliver (Mexique) et l'Ambassadeur Hannu Himanen (Finlande) comme Coordonnateurs spéciaux pour la session de 2009 de la Conférence.

20. À la 1147^e séance plénière, la Présidente, l'Ambassadrice Caroline Millar (Australie) a fait distribuer un projet de décision publié sous la cote CD/1870, reprenant les propositions faites précédemment pour la désignation des Présidents des groupes de travail et des Coordonnateurs spéciaux (CD/1867) ainsi que la version révisée du calendrier d'activités (CD/1866/Rev.1). Par la suite, après avoir consulté les États Membres, la Présidente a fait distribuer le document CD/1870/Rev.1.

21. À la 1156^e séance plénière, afin de répondre aux dernières préoccupations concernant les modalités de mise en œuvre du document CD/1864, telles qu'énoncées dans le document CD/1870/Rev.1, et après la tenue de consultations dont deux consultations présidentielles informelles ouvertes à toutes les délégations intéressées, le Président, l'Ambassadeur Christian Strohal (Autriche), a fait distribuer une seconde version révisée du document (CD/1870/Rev.2).

22. La Conférence n'est parvenue à un consensus sur aucune des propositions évoquées aux paragraphes 19, 20 et 21 ci-dessus concernant la mise en œuvre du document CD/1864; les délégations ont continué de s'efforcer de parvenir à un consensus sur les modalités de mise en œuvre de ce document.

23. La Conférence était saisie des documents ci après qui traitaient de son ordre du jour et de son programme de travail :

a) CD/1863, daté du 19 mai 2009, intitulé « Projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2009 »;

b) CD/1864, daté du 29 mai 2009, intitulé « Décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2009 »;

c) CD/1866, daté du 23 juin 2009, intitulé « Projet de calendrier des activités entre le 29 juin et le 18 septembre 2009 »;

d) CD/1866/Rev.1, daté du 30 juin 2009, intitulé « Projet de calendrier des activités entre le 3 août et le 18 septembre 2009 »;

e) CD/1867*, daté du 25 juin 2009, intitulé « Projet de décision sur l'application des dispositions du document CD/1864 »;

f) CD/1870, daté du 4 août 2009, intitulé « Projet de décision sur l'application des dispositions du document CD/1864 pour la session de 2009 de la Conférence du désarmement »;

g) CD/1870/Rev.1, daté du 6 août 2009, intitulé « Projet de décision sur l'application des dispositions du document CD/1864 pour la session de 2009 de la Conférence du désarmement »;

h) CD/1870/Rev.2, daté du 27 août 2009, intitulé « Projet de décision sur l'application des dispositions du document CD/1864 pour la session de 2009 de la Conférence du désarmement »; et

i) CD/1873, daté du 24 août 2009, intitulé « Lettre datée du 21 août 2009, adressée à la présidence de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pakistan, communiquant la position du Pakistan sur l'exécution du programme de travail (CD/1864) pour la session de 2009 de la Conférence du désarmement ».

E. Élargissement de la composition de la Conférence

24. Les délégations ont traité en séance plénière la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

25. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues, des 25 États énumérés ci après dans l'ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovaquie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Jamahiriya arabe libyenne, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte et Serbie.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

26. Les délégations ont traité en séance plénière la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

27. Les délégations ont traité en séance plénière la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

28. Conformément à l'article 42 du Règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de leurs représentants a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/43).

29. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Président de la Conférence du désarmement a donné lecture, à la 1129^e séance plénière, le 5 mars 2009, d'une déclaration du Groupe de travail d'ONG sur la paix, du Comité d'ONG sur la condition de la femme, portant sur des questions relatives à la paix, à la sécurité et au désarmement (CD/PV.1129). Par la suite, plusieurs délégations ont exprimé l'espoir qu'en 2010 la déclaration du Groupe sera prononcée par l'un de ses auteurs.

30. Le 28 mai 2009, sous la présidence de l'Ambassadeur Idriss Jazaïry (Algérie), la Conférence a tenu une séance informelle au cours de laquelle un certain nombre d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations sur des questions en rapport avec les points de l'ordre du jour de la Conférence. Quelques délégations ont dit espérer qu'une telle initiative contribuerait à renforcer la concertation entre la société civile et la Conférence en ce qui concerne les travaux de celle-ci.

31. Le 8 septembre 2009, conformément à la décision prise en 2004 à sa 946^e séance plénière, la Conférence a tenu une séance informelle sous la présidence de l'Ambassadeur Christian Strohal (Autriche), au cours de laquelle le Comité des ONG de Genève pour le désarmement a pris la parole. Plusieurs délégations se sont félicitées de cette intervention et ont réaffirmé leur espoir d'un renforcement de la concertation entre la société civile et la Conférence en ce qui concerne les travaux de celle-ci.

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2009

32. Les Présidents de la session de 2009 de la Conférence ont nommé les coordonnateurs pour les points 1 à 7 de l'ordre du jour. Les coordonnateurs, sous l'autorité des Présidents de 2009, ont présidé des séances informelles et en ont communiqué les résultats aux Présidents. Le 15 septembre 2009, le Président, l'Ambassadeur Christian Strohal (Autriche), a adressé au Secrétaire général de la Conférence, au nom des Présidents de la session de 2009, une lettre transmettant les textes des rapports des sept Coordonnateurs soumis aux Présidents de la session de 2009 sur leurs travaux réalisés durant la session de 2009 (CD/1877).

33. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions sont dûment consignées dans les documents officiels correspondants, ainsi que dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

34. La liste des documents publiés par la Conférence et le texte de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus in extenso, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2009, ainsi que le texte des comptes rendus in extenso des séances plénières officielles de la Conférence.

35. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 22 janvier 2009 (CD/1855), par laquelle le Secrétaire général de l'ONU transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, qui avaient été adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante troisième session en 2008, y compris les résolutions où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement. Ces dernières sont énumérées ci après :

- 63/36 Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (par. 2, 3, 4 et 5);
- 63/39 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 3, 4 et 5);
- 63/40 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 2, 5, 6 et 8);
- 63/43 Désarmement régional (par. 1);
- 63/44 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous régional (par. 2);
- 63/46 Désarmement nucléaire (par. 14, 15, 19 et 20);
- 63/69 Transparence dans le domaine des armements (par. 5 b) et 7);
- 63/73 Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires (par. 11 et 12);
- 63/75 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2);
- 63/82 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7);
- 63/83 Rapport de la Commission du désarmement (par. 5 et 10).

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

36. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

37. Les documents suivants, qui portaient sur ce point de l'ordre du jour, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1854, intitulé « Lettre datée du 18 décembre 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République française auprès de la Conférence, transmettant copie d'une lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre français des affaires étrangères et européennes, M. Bernard Kouchner, accompagnée d'une lettre du Président de la République française au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée le 11 décembre 2008 par le Conseil européen »;

b) CD/1859, intitulé « Lettre datée du 13 mars 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la Déclaration du Président de la Fédération de Russie relative à la conclusion avec les États Unis d'Amérique d'un accord qui remplacerait le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I) »;

c) CD/1860, intitulé « Lettre datée du 27 mars 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente adjointe de la République française auprès de la Conférence, concernant la visite des anciennes installations militaires de Pierrelatte et Marcoule »;

d) CD/1861, intitulé « Lettre datée du 20 avril 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et le Chargé d'affaires de la Mission permanente des États Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant la Déclaration commune du Président de la Fédération de Russie, M. Dimitri Medvedev, et du Président des États Unis d'Amérique, M. Barack Obama, concernant les négociations sur de nouvelles réductions des armements stratégiques offensifs, faite à Londres le 1^{er} avril 2009 »;

e) CD/1862, intitulé « Lettre datée du 20 avril 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et le Chargé d'affaires de la Mission permanente des États Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant la Déclaration commune du Président de la Fédération de Russie, M. Dimitri Medvedev, et du Président des États Unis d'Amérique, M. Barack Obama, faite à Londres le 1^{er} avril 2009 »;

f) CD/1868, intitulé « Lettre datée du 13 juillet 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Italie à la Conférence, transmettant le texte de la "Déclaration de L'Aquila sur la non prolifération", adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du G 8 lors de la réunion au sommet tenue à L'Aquila le 8 juillet 2009 »;

g) CD/1869, intitulé « Lettre datée du 16 juillet 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Chargé d'affaires de la Mission permanente des États Unis d'Amérique et le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de l'"Accord prévoyant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs" signé à Moscou le 6 juillet 2009 par le Président des États Unis d'Amérique, M. Barack Obama, et le Président de la Fédération de Russie, M. Dimitri Medvedev »;

h) CD/1871, intitulé « Lettre datée du 12 août 2009, adressée à la Présidente de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pakistan, transmettant le texte du communiqué de presse publié par le Ministère des affaires étrangères du Pakistan, intitulé "Le Pakistan souscrit aux objectifs du désarmement et de la non prolifération nucléaires" »;

i) CD/1875, intitulé « Lettre datée du 25 août 2009, adressée à la présidence de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Égypte, transmettant l'introduction et le texte de la section intitulée "Désarmement et sécurité internationale" du document final du quinzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenu à Charm el-Cheikh (Égypte), du 11 au 16 juillet 2009 »;

j) CD/1878, intitulé « Lettre datée du 16 septembre 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les Représentants permanents du Canada, du Japon et des Pays Bas à la Conférence, transmettant le texte du projet de discussion, daté du 2 septembre 2009, établi par l'International Panel on Fissile Materials : un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, avec des explications, article par article ».

38. Conformément au cadre organisationnel (CD/WP.553), le Coordonnateur pour les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées) de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire, l'Ambassadeur Carlos Portales (Chili), a tenu deux séances informelles les 9 et 23 février 2009, et a rendu compte oralement, le 10 mars 2009, des résultats de ces séances (CD/1877, annexe I).

39. Conformément au cadre organisationnel (CD/WP.553), le Coordonnateur pour les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées) de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, l'Ambassadeur Giovanni Manfredi (Italie), a tenu deux séances informelles les 10 et 24 février 2009, et a rendu compte oralement le 10 mars 2009 des résultats de ces séances (CD/1877, annexe II).

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

40. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

41. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

42. Les documents suivants, qui portaient sur ce point, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1865, intitulé « Canada, document de travail : Au sujet de certaines propositions de mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance et de traités portant sur la sécurité spatiale »;

b) CD/1872, intitulé « Lettre datée du 18 août 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et celui de la République populaire de Chine à la Conférence, transmettant les réponses aux questions et commentaires principaux concernant le projet de "Traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux", soumis par la Fédération de Russie et la Chine et publié sous la cote CD/1839, daté du 29 février 2008 »; et

c) CD/1874*, intitulé « Lettre datée du 14 août 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant les propositions mises à jour de la Fédération de Russie concernant le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les "Mesures de transparence et de confiance

relatives aux activités spatiales” élaborées en application de la résolution 63/68 de l’Assemblée générale des Nations Unies »;

d) CD/1875, intitulé « Lettre datée du 25 août 2009, adressée à la présidence de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l’Égypte, transmettant l’introduction et le texte de la section intitulée “Désarmement et sécurité internationale” du document final du quinzième Sommet des chefs d’État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenu à Charm el-Cheikh (Égypte), du 11 au 16 juillet 2009 »;

e) CD/1876, intitulé « Lettre datée du 4 septembre 2009, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Canada à la Conférence, transmettant le texte du rapport de la Conférence organisée par l’UNIDIR intitulée “Sécurité spatiale en 2009 : vers un environnement spatial plus sûr” et tenue les 15 et 16 juin 2009 à Genève ».

43. Conformément au cadre organisationnel (CD/WP.553), le Coordonnateur pour le point 3 de l’ordre du jour (Prévention d’une course aux armements dans l’espace), l’Ambassadeur Marius Grinius (Canada), a tenu deux séances informelles les 10 et 24 février 2009, et a rendu compte oralement le 10 mars 2009 des résultats de ces séances (CD/1877, annexe III).

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d’armes nucléaires contre l’emploi ou la menace de ces armes

44. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

45. Conformément au cadre organisationnel (CD/WP.553), le Coordonnateur pour le point 4 de l’ordre du jour (Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d’armes nucléaires contre l’emploi ou la menace de ces armes), l’Ambassadeur Babacar Carlos Mbaya (Sénégal), a tenu deux séances informelles les 12 et 26 février 2009, et a rendu compte oralement le 10 mars 2009 des résultats de ces séances (CD/1877, annexe IV).

46. Le document suivant, qui portait sur ce point, a été présenté à la Conférence :

CD/1875, intitulé « Lettre datée du 25 août 2009, adressée à la présidence de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l’Égypte, transmettant l’introduction et le texte de la section intitulée “Désarmement et sécurité internationale” du document final du quinzième Sommet des chefs d’État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenu à Charm el-Cheikh (Égypte), du 11 au 16 juillet 2009 ».

E. Nouveaux types et systèmes d’armes de destruction massive; armes radiologiques

47. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

48. Conformément au cadre organisationnel (CD/WP.553), le Coordonnateur pour le point 5 de l'ordre du jour (Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques), l'Ambassadeur Petko Draganov (Bulgarie), a tenu deux séances informelles les 16 février et 2 mars 2009, et a rendu compte oralement le 10 mars 2009 des résultats de ces séances (CD/1877, annexe V).

49. Le document suivant, qui portait sur ce point, a été présenté à la Conférence :

CD/1875, intitulé « Lettre datée du 25 août 2009, adressée à la présidence de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Égypte, transmettant l'introduction et le texte de la section intitulée "Désarmement et sécurité internationale" du document final du quinzième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenu à Charm el Cheikh (Égypte), du 11 au 16 juillet 2009 ».

F. Programme global de désarmement

50. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

51. Conformément au cadre organisationnel (CD/WP.553), le Coordonnateur pour le point 6 de l'ordre du jour (Programme global de désarmement), l'Ambassadeur Dayan Jayatilleka (Sri Lanka), a tenu deux séances informelles les 27 février et 3 mars 2009, et a rendu compte oralement le 10 mars 2009 des résultats de ces séances (CD/1877, annexe VI).

G. Transparence dans le domaine des armements

52. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

53. Conformément au cadre organisationnel (CD/WP.553), le Coordonnateur pour le point 7 de l'ordre du jour (Transparence dans le domaine des armements), l'Ambassadeur I Gusti Agung Wesaka Puja (Indonésie), a tenu deux séances informelles les 17 février et 5 mars 2009, et a rendu compte oralement le 10 mars 2009 des résultats de ces séances (CD/1877, annexe VII).

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

54. À sa session de 2009, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

55. Tirant parti de l'élan positif imprimé notamment par un certain nombre d'initiatives ayant un lien avec les travaux de la Conférence prises par des États et leurs dirigeants, s'appuyant sur l'adoption par consensus du document CD/1864 établissant le programme de travail pour 2009 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2010, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes, qui ont été, sont ou seront présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra.

56. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2010 seraient les suivantes :

Première partie : 18 janvier-26 mars

Deuxième partie : 31 mai-16 juillet

Troisième partie : 9 août-24 septembre

57. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante quatrième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 17 septembre 2009.

Le Président de la Conférence
Christian Strohal
Autriche

